

# Perspective américaine sur l'ALENA et le mouvement syndical

Lance COMPA

School of Industrial and Labor Relations  
Cornell University  
Ithaca

## Le contexte syndical

Malgré la croissance continue de l'ensemble de l'économie, c'est dans un contexte de crise et de bouleversement pour le mouvement syndical américain que se sont déroulées la négociation et l'application de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Aux États-Unis, le taux de syndicalisation est passé d'un niveau élevé de 35 % dans les années 1950, à 20 % en 1985 et à 15 % aujourd'hui. Dans le secteur privé, la baisse est encore plus accentuée : le taux était de 40 % dans les années 1950 et il est maintenant de 11 %. Les syndicats sont complètement absents des grandes entreprises comme IBM et Kodak, ainsi que des nouveaux lieux de grande concentration d'emplois tels que Silicon Valley en Californie, centre des entreprises de haute technologie américaines.

On ne peut attribuer la totalité de la chute de syndicalisation aux changements structureaux de l'économie. Aux États-Unis, les relations du travail sont caractérisées par un antisindicalisme acharné, une fragmentation délibérée des syndicats et une répression illégale des efforts d'organisation des salariés. Des milliers de travailleurs américains sont mis à pied chaque année pour avoir essayé de former un syndicat dans leur entreprise. Les recours juridiques dans ces cas sont extrêmement lents et inefficaces. La plupart des travailleurs victimes de représailles finissent par accepter une modeste indemnité de fin d'emploi et quittent, laissant derrière eux un milieu de travail non syndiqué et des collègues trop démoralisés pour tenter de nouveau de se syndiquer. Il arrive souvent que les entreprises engagées dans un processus de réduction d'activité ont le choix entre la fermeture d'une usine syndiquée ou d'une autre qui ne l'est pas. Presque toujours, elles choisissent de fermer l'usine syndiquée.

Le climat antisindical qui a cours aux États-Unis a conduit de grandes entreprises européennes à déménager certaines de leurs installations dans ce pays. Par exemple, BMW construit présentement une vaste usine en Caroline du Nord, État qui possède

le taux de syndicalisation le plus faible aux États-Unis, et Mercedes-Benz met sur pied une exploitation en Alabama, autre État antisyndical.

Là où les syndicats existent encore, leurs membres subissent de vives pressions pour accepter une diminution des salaires et des avantages sociaux pour préserver leurs emplois. D'après le Department of Labor des États-Unis, le salaire réel des travailleurs américains a diminué de plus de 13 % dans l'ensemble au cours du dernier quart de siècle. Seules l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail et une augmentation de l'emploi pour les jeunes ont pu maintenir le revenu familial.

### **La position du mouvement syndical sur l'ALENA**

« Non à cet accord », tel a été le slogan du mouvement syndical américain à l'égard de l'ALENA. Ce mouvement s'est alors engagé dans des débats et des propositions en faveur d'une charte sociale. Toutefois, c'est lorsque l'accord parallèle en matière de travail a été dévoilé que le mouvement syndical, le jugeant fondamentalement mauvais, a lancé une grande campagne pour empêcher l'approbation de l'ALENA par la Chambre des représentants. Mais, pour les Américains, la question de la souveraineté nationale ne revêtait aucune importance puisque les États-Unis n'ont pas à craindre la domination d'un voisin plus fort.

Les emplois et les salaires ont été au cœur de l'opposition du mouvement syndical américain à l'ALENA. Les syndicats ont en effet soutenu que cette accord commercial conduirait les entreprises à déménager leurs activités au Mexique, attirées qu'elles seraient par les salaires peu élevés et les conditions de travail non réglementées. Pendant ce temps, celles qui resteraient aux États-Unis, brandissant l'Accord de libre-échange et indiquant la région *maquiladora* mexicaine, menaceraient leurs travailleurs de déménager elles aussi si ces derniers n'acceptaient pas des réductions de salaires et d'avantages sociaux. Selon les syndicats, l'ALENA se solderait donc par des pertes d'emploi et des baisses de rémunération.

En dépit de cette opposition, le Congrès a approuvé l'ALENA en novembre 1993, et cet accord est entré en vigueur en janvier 1994. Aux États-Unis, l'échec des syndicats contre l'ALENA a été perçu comme un clou de plus enfoncé dans le cercueil du mouvement syndical. Sentant la nécessité d'un revirement, les grands syndicats affiliés à la FAT-COI, tels les syndicats des métallurgistes et les grands syndicats de fonctionnaires, ont lancé un défi aux dirigeants de la Fédération et ont atteint leur objectif : à la fin de 1995, une nouvelle équipe, présidée par John Sweeney, a pris la direction de la FAT-COI.

Les nouveaux dirigeants ont alors élaboré un programme de syndicalisation plus énergique à l'intention des travailleurs des entreprises et des secteurs non syndiqués et ont investi plus d'efforts dans la mobilisation pour appuyer les travailleurs en grève. Ils ont également mis en place une nouvelle direction à la tête du service des affaires

internationales de la FAT-COI dans l'intention de délaissier l'ancienne mentalité de guerre froide marquée par l'intervention dans les affaires syndicales étrangères.

La nouvelle administration de la FAT-COI a cherché par-dessus tout à juguler et à renverser le déclin du taux de syndicalisation de la main-d'œuvre américaine en injectant plus de ressources et d'énergie dans la formation de nouveaux syndicats, particulièrement dans le secteur des services où il y avait le plus de création d'emplois, et dans l'appui aux travailleurs en grève à la suite de différends à la table de négociation. La syndicalisation des 10 000 employés de la US Air Corp. en 1997 a constitué une réalisation importante. De plus, certaines grèves d'envergure, notamment celle du United Parcel Service en 1997, se sont conclues en faveur des travailleurs et ont entraîné un appui plus grand à la FAT-COI. Cependant, l'agitation au sein des syndicats des Teamsters et les difficultés rencontrées au sujet des contributions à la campagne politique ont distraït le mouvement syndical de ses nouveaux objectifs, ce qui a eu des conséquences qu'on ne peut encore mesurer.

### **Le mouvement syndical et la procédure de négociation accélérée**

Aux États-Unis, les questions relatives à l'ALENA et au libre-échange ont fait de nouveau la manchette des journaux après les élections de 1996, lorsque l'administration Clinton a cherché auprès du Congrès à renouveler de la procédure de négociation accélérée. En juillet 1997, cette administration a produit un rapport sur l'ALENA qui en montrait les effets positifs modestes. Ces résultats contrastaient avec les prédictions faites par l'administration Clinton au cours du débat qui avait mené à l'approbation de cet accord par le Congrès en 1993. En effet, durant ce débat, le président Clinton avait promis des dizaines de milliers d'emplois hautement rémunérés découlant de la demande croissante du Mexique pour les produits américains, mais cette demande s'est effondrée en même temps que le peso à la fin de 1994. Par la suite, l'administration Clinton a tout de même soutenu que l'ALENA a empêché que la crise du peso ait des conséquences encore plus graves, que cet accord a permis au Mexique de rétablir rapidement sa situation et qu'il a contribué à la croissance des exportations américaines au Mexique.

Les critiques de l'ALENA ont attiré l'attention, entre autres, sur des exemples frappants de fermeture d'usines américaines, comme l'annonce en 1997 de l'abandon complet de la production de téléviseurs RCA aux États-Unis et le déménagement de cette usine à Juarez, au Mexique, qui a éliminé 2 000 emplois d'un coup. Les analystes syndicaux anti-ALENA ont évalué à 420 000 le nombre de pertes d'emplois dues à cet accord et affirmé qu'il était la cause de plus du tiers de la diminution des emplois manufacturiers aux États-Unis depuis 1989. De plus, ils ont cité un rapport de 1996, rédigé par les chercheurs de Cornell University, indiquant que la moitié de toutes les entreprises où se sont déroulées des campagnes de syndicalisation en 1997

ont eu recours à la menace d'abandonner leurs activités. Les employeurs invoquent souvent, en effet, la possibilité de déménager leurs entreprises au Mexique.

Sur le plan de la politique commerciale, la nouvelle direction de la FAT-COI a déclaré que la préservation des emplois et du revenu était sa priorité. Elle a donc multiplié ses attaques contre l'ALENA et les politiques de libre-échange de l'administration Clinton. Elle s'est également employée à prouver les conséquences négatives de l'ALENA et s'est opposée au renouvellement de la procédure de négociation accélérée. Cette opposition du mouvement syndical et sa résolution de mener une campagne contre tout membre du Congrès qui voterait en faveur du renouvellement de la procédure de négociation accélérée ont constitué des facteurs clés du refus du Congrès de procéder à ce renouvellement en novembre 1997. L'échec du président Clinton a donc empêché l'extension de l'ALENA au Chili et a retardé les négociations en vue d'un accord de libre-échange entre les Amériques.

### **L'expérience des syndicats américains relativement à l'ANACT**

L'augmentation extraordinaire du dialogue, des communications et de la collaboration entre les défenseurs des droits des travailleurs et les chercheurs dans le domaine du travail à l'échelle du continent compte parmi les effets majeurs de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) parallèle à l'ALENA. Grâce aux procédures inhabituelles interfrontières prévues dans l'ANACT, un pays peut porter plainte contre des pratiques qui ont cours dans un autre pays. Ainsi, les syndicalistes des trois pays et leurs alliés sont contraints de collaborer entre eux lorsqu'ils veulent recourir aux dispositions de l'ANACT pour faire valoir les droits des travailleurs.

Même avant l'ALENA, le syndicat des United Electrical Workers (UE) des États-Unis et le Frente Autentico de Trabajo (FAT) du Mexique ont formé une alliance stratégique. Le syndicat des Teamsters et le FAT ont entrepris les mêmes efforts sans toutefois qu'il y ait une entente écrite. En outre, les Travailleurs en communication d'Amérique du Nord (TCA) ont noué des liens étroits avec le Sindicato de Telefonistas de la Republica Mexicana (STRM), syndicat national mexicain des travailleurs de la téléphonie.

L'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames (UIOVD) et les Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile (TAVT), aujourd'hui réunis en un seul syndicat (UNITE), ont établi des programmes communs pour leurs syndicats mexicains et canadiens. Par exemple, dans les usines jumelées que forment l'atelier syndiqué d'Eagle Pass, au Texas, et celui de Piedras Negras, à Coahuila, le syndicat local de l'UNITE a collaboré avec son homologue mexicain pour obtenir des gains contractuels importants pour les deux usines. Sur une plus grande échelle, la

FAT-COI du Texas a mis sur pied un comité de solidarité frontalière pour travailler avec les syndicats mexicains le long de la frontière.

Les UE et les Teamsters ont déposé les premières plaintes syndicales auprès du Bureau administratif national des États-Unis au nom des travailleurs mexicains engagés avec le FAT dans une tentative de syndicalisation. Le cas de Sony a été soulevé par une coalition de quatre groupes : l'International Labor Rights Fund, dont le siège est à Washington, la Coalition for Justice in the Maquiladoras et l'American Friends Service Committee Maquiladora Project, qui ont tous deux leur siège au Texas, et l'Association nationale mexicaine des avocats démocratiques.

L'entraide va dans les deux sens. Le STRM mexicain a déposé une plainte contre Sprint au nom des travailleurs qui tentaient de se syndiquer avec les Travailleurs en communication d'Amérique du Nord (TCA) en Californie. En 1995, les organisateurs du FAT ont à leur tour aidé les UE à syndiquer les travailleurs d'une grande usine manufacturière de Milwaukee, au Wisconsin, avec un fort effectif de travailleurs mexicains étrangers.

Les travailleurs mexicains, les organisateurs syndicaux et les conseillers juridiques en droit du travail ont témoigné aux audiences publiques tenues aux États-Unis relativement aux cas de General Electric, de Honeywell et de Sony. De même, les défenseurs mexicains, américains et canadiens des droits de la personne, des travailleurs et de la démocratie se sont fait entendre au cours des forums publics tenus dans le cadre de la consultation relative à l'affaire Sony par les ministères du travail mexicain et américain à propos de l'accréditation syndicale. En outre, à l'occasion du forum public inspiré de l'affaire Sprint, les syndicats canadiens, allemands et britanniques des travailleurs de la téléphonie se sont joints aux syndicalistes mexicains. Enfin, les syndicats et les organismes alliés des trois pays de l'ALENA collaborent aux plaintes déposées contre Echlin devant le Bureau administratif national des États-Unis et celui du Canada.

Toutes ces démarches nécessitent une coordination minutieuse pour la préparation de positions communes. Mieux les participants se connaissent, plus leurs relations se multiplient. Aujourd'hui, les mouvements syndicaux des trois pays signataires de l'ANACT délèguent régulièrement des membres de leur personnel (dirigeants, économistes, conseillers juridiques, etc.) aux congrès, aux conférences et aux autres activités des mouvements syndicaux du continent. Ils échangent de l'information sur les négociations, traduisent des documents et des études, et découvrent de nouveaux moyens d'entretenir des relations entre leurs mouvements respectifs. Bien qu'il ne soit pas le seul moteur de ces actions, l'ANACT crée néanmoins un cadre de travail concret, favorable à l'élaboration de stratégies, à la préparation de propositions, à la planification de preuves, à la rédaction de communiqués, à l'organisation de manifestations, aux rencontres avec les représentants gouvernementaux, à la participation aux activités collectives prévues dans l'Accord et aux événements qui découlent des

consultations ministérielles, ainsi qu'à la connaissance réciproque entre pays et mouvements syndicaux.

À l'extérieur du monde syndical, une multitude d'organismes des trois pays, non gouvernementaux et solidaires des travailleurs, ont cherché, au cours des cinq dernières années, à renforcer la dimension sociale de l'intégration économique nord-américaine. Ils l'ont fait en organisant des conférences et des ateliers, en menant des projets de recherche et en faisant d'autres efforts pour bâtir des ponts entre les mouvements syndicaux des pays de l'ALENA. N'eût été du contexte de cet accord, peu de ces efforts auraient été entrepris. En outre, l'ANACT offre une occasion de plus de travailler conjointement. En réalité, le travail coordonné des participants canadiens, américains et mexicains a été capital pour le succès d'une réunion de conseillers juridiques des syndicats et du management venant de pays de l'Amérique du Nord et du Sud à Vina del Mar, au Chili, en avril 1998. Pour la réussite également d'un sommet populaire des Amériques rassemblant des organisations ouvrières et non gouvernementales à Santiago, tenu parallèlement au sommet des plus hauts représentants des États.

## Conclusion

Les syndicats nord-américains ne cessent de modifier leur attitude envers l'ANACT à mesure qu'ils s'enrichissent d'expériences nouvelles. Les syndicats américains et canadiens sont en effet passés d'une position initiale de dénonciation de cet accord à celle de son utilisation prudente lorsque la cause des travailleurs peut être bien servie. Ils ont analysé la possibilité de déposer une plainte pour dénoncer le recours aux lois antisyndicales dans le Sud des États-Unis pour attirer les investissements canadiens, ce qui entraînerait la fermeture d'usines canadiennes où la main-d'œuvre est syndiquée. Ils ont aussi envisagé de déposer une plainte contre la disposition de la loi américaine en matière de travail qui permet aux employeurs de remplacer de façon permanente les travailleurs en grève. De concert avec leurs homologues mexicains, ils ont de plus déposé une plainte dénonçant la violence à l'occasion des élections syndicales dans une usine de Mexico appartenant à une société engagée dans le libre-échange nord-américain.

Quant au mouvement syndical mexicain, il est passé d'une attitude d'indifférence à l'égard de l'ANACT à une attitude plus réceptive. Le rôle joué par son syndicat des travailleurs de la téléphonie dans la plainte déposée contre Sprint a marqué pour lui un pas important, puisque la plupart des employés de Sprint étaient des Mexicains travaillant aux États-Unis. De plus, cette plainte déposée en vertu de l'ANACT a constitué le facteur clé de l'opposition au contrat de protection dans l'usine de Maxi-Switch. Enfin, les syndicats mexicains et américains envisagent la possibilité de déposer conjointement d'autres plaintes en vertu de l'ANACT, dont la plus probable concerne le traitement des travailleurs agricoles mexicains aux États-Unis.

Les syndicats américains ont continué de dénoncer les faiblesses de l'ANACT, particulièrement en ce qui a trait aux questions concernant la grève, l'organisation et la négociation qui sont exclues des mécanismes de résolution des différends prévus dans l'Accord, ainsi que le manque de recours possibles en vertu de cet accord. En même temps, ils ont découvert que l'ANACT offrait une tribune utile pour dénoncer le non-respect des droits des travailleurs par les sociétés multinationales actives dans le cadre de l'ALENA. Ils se servent également de cette tribune pour exercer des pressions publiques en vue d'interrompre les négociations visant à étendre l'ALENA au Chili et au reste de l'Amérique latine, à moins que ne soit ajoutée une dimension sociale plus forte à un accord de libre-échange englobant éventuellement la totalité du continent.